



Principales conclusions et recommandations du CAD

**Extrait de : Examens de l'OCDE sur la coopération pour le
développement**

Japon 2020

Principales conclusions et recommandations du CAD

Le Japon vise à instaurer la paix, la stabilité et la prospérité dans le monde

Pour soutenir le développement durable, le Japon conjugue action diplomatique et efforts en faveur de la paix et du développement

Le Japon est déterminé à servir la paix, la stabilité et la prospérité. Par sa participation au G7 et au G20, il s'applique à promouvoir des thématiques importantes pour le développement durable dans le monde – comme la couverture santé universelle, l'investissement dans des infrastructures de qualité ou l'égalité entre hommes et femmes – ainsi que des questions liées à l'environnement et au climat. Il met en évidence les opportunités comme les défis régionaux lors de sommets à haut niveau réguliers, à l'image de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) ou du Sommet des dirigeants des Îles du Pacifique (PALM), et à travers une action dynamique aux côtés de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), notamment dans le cadre du Forum ASEAN-Japon.

L'état de droit, la bonne gouvernance, la démocratie, la liberté et le respect des droits humains sont des éléments essentiels de la politique étrangère du Japon qui sous-tendent l'engagement du pays à agir face aux grands enjeux mondiaux et à promouvoir les biens publics mondiaux. Ces valeurs universelles, de même que l'engagement de longue date du Japon envers la sécurité humaine, étayent son action diplomatique et les efforts qu'il déploie à l'appui du développement durable. Par l'intérêt qu'il accorde depuis 2016 à l'avènement d'une région indo-pacifique libre et ouverte, le Japon cherche à établir un ordre international fondé sur des règles en défendant ces valeurs, en œuvrant en faveur de la prospérité économique dans le souci d'une amélioration de la connectivité, et en renforçant son action en faveur de la paix et de la stabilité. Cette stratégie a renforcé la présence internationale du Japon de l'Asie-Pacifique jusqu'au Moyen-Orient et en Afrique.

Le Japon a rapidement pris des mesures pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Son approche à l'échelle de la société tout entière de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) s'appuie sur huit priorités d'action, sur les plans tant intérieur qu'international, autour des thèmes que sont l'humain, la prospérité, la planète, la paix et les partenariats. Le Japon fait œuvre de sensibilisation à la question du développement durable à travers ses initiatives d'éducation au développement et le programme actif d'ouverture vers l'extérieur des guichets d'information (Global Plazas) de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). Les organisations qui œuvrent activement à la promotion des ODD, par des activités de sensibilisation à l'échelon national par exemple, se voient remettre des prix.

Le Japon est résolument attaché à l'appropriation par les pays et à la redevabilité mutuelle

Fort de sa propre expérience, le Japon est partisan d'un développement autonome et a conscience des avantages mutuels à retirer de la coopération pour le développement, que ce soit pour le Japon ou pour ses pays partenaires. La philosophie que met en œuvre le Japon pour éliminer la pauvreté, lutter contre la dégradation de l'environnement et promouvoir la croissance économique dans les pays partenaires passe avant tout par le respect du principe d'appropriation par les pays partenaires, et par la promotion d'un développement ancré dans leurs valeurs sociales et culturelles, qui s'appuie néanmoins sur la propre expérience et le savoir-faire du Japon.

Le Japon apprécie les avantages qu'apportent la coopération sud-sud et de la coopération triangulaire sur le plan politique et au regard du développement, en ce qu'elles permettent d'approfondir les relations entre les pays, de tisser des liens de confiance et de produire conjointement des solutions bien adaptées au contexte local. Il plaide en faveur de ces deux types de coopération, fait connaître les efforts ayant donné des résultats fructueux et contribue au renforcement du socle de connaissances et de données factuelles.

Le Japon est internationalement reconnu comme un champion de la réduction des risques de catastrophe

Japon s'appuie sur sa considérable expertise s'agissant de la réduction des risques de catastrophe face aux aléas naturels. À travers le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et de solides partenariats bilatéraux, le Japon soutient ses partenaires afin d'inscrire dans un cadre cohérent les mesures de prévention, d'atténuation, de préparation, d'intervention, de relèvement et de remise en état en cas de catastrophe. En particulier, la JICA a mis en place plusieurs programmes visant à partager son savoir-faire et sa technologie dans les pays sujets aux catastrophes, dans le droit fil de l'une des recommandations du dernier examen par les pairs.

Le Japon peut bâtir sur ses acquis

Des politiques par pays qui mobilisent l'ensemble de l'administration favoriseraient des synergies à travers les différentes composantes du portefeuille d'activités du Japon

Étant donné l'importance qu'il accorde à l'appropriation locale et renforcé en cela par la part grandissante des prêts souverains dans son portefeuille d'aide publique au développement (APD), le Japon préfère travailler avec les gouvernements des pays partenaires. L'aide-pays programmable (APP) du Japon, qui représente 80 % de son aide bilatérale, est bien supérieure à la moyenne du CAD (49 %). Le pays soutient ainsi des projets individuels identifiés par les pouvoirs publics des pays partenaires qui correspondent à des priorités communes, et assure un suivi des résultats accomplis dans le cadre de chaque projet. Le Japon énonce ses politiques de coopération pour le développement par pays dans des documents très concis qui expliquent comment ses propres priorités sont alignées sur celles du pays partenaire concerné. Mais le lien entre le portefeuille de projets du Japon et les efforts déployés à l'échelle de l'ensemble de l'administration ou les résultats au regard du développement durable que les pays partenaires souhaitent atteindre pourrait être mieux mis en évidence. Des politiques de coopération pour le développement plus globales permettraient de définir de quelle manière l'éventail d'instruments qu'utilise le Japon – prêts, dons, coopération technique, contrats avec des volontaires, renforcement des capacités, investissement du secteur privé, etc. – contribuent à des résultats communs dans chacun des pays. Créer davantage de synergies entre ces divers instruments serait un moyen pour le Japon d'obtenir des résultats en matière de coopération pour le développement qui soient supérieurs à la somme des composantes des projets individuels.

Recommandation

1. Les politiques de coopération pour le développement par pays du Japon devraient mieux définir la teneur d'une approche cohérente à l'échelle de l'ensemble de l'administration où soient décrits les résultats attendus et l'impact recherché au regard du développement durable, dans le droit fil des cadres de résultats des pays partenaires et des Objectifs de développement durable.

Le Japon se conforme à la Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD aux pays les moins avancés (PMA), mais pourrait s'appliquer à inverser la tendance à une augmentation globale de l'aide liée

En 2018, le Japon a notifié comme non liée 100 % de son aide visée par la Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays pauvres très endettés (PPTÉ) (la coopération technique et l'aide alimentaire étant exclues du champ d'application de la Recommandation). Néanmoins, on constate depuis 2012 une augmentation de la part des contrats d'aide *non liée* qui sont finalement attribués à des entreprises japonaises dans les PMA (Graphique 3.2). La part globale de l'APD bilatérale non liée du Japon a régressé, passant de 74.6 % en 2016 à 67.2 % en 2018, tandis qu'augmentait la part des prêts liés accordés aux pays partenaires recherchant des conditions très concessionnelles en vue d'adopter des technologies ou des infrastructures de qualité japonaises, comme les trains à grande vitesse ou des services d'autobus express. Cette augmentation de l'aide liée met en évidence combien il est difficile de servir des objectifs de développement en même temps que des intérêts commerciaux, et risque de compromettre les efforts de développement que déploie le secteur privé des pays et régions partenaires ainsi que l'autosuffisance globale, que le Japon juge déterminants pour le développement durable.

Recommandation

2. Le Japon devrait continuer d'œuvrer au déliement total de son aide visée par la Recommandation du CAD, tout en assurant un suivi de l'impact de la part déclinante de son aide non liée et s'appliquer à inverser la tendance amorcée.

Le Japon continue d'étendre et de consolider ses partenariats, et pourrait soutenir davantage de travaux en commun

Le Japon est un partenaire multilatéral généreux, qui a consenti en 2018 un montant total de 4.9 milliards USD (30 % de son APD brute) sous forme de contributions au budget central et de contributions extrabudgétaires au système multilatéral. C'est lui qui assure actuellement la présidence du Réseau de mesure des performances des organisations multilatérales (MOPAN). Si le Japon participe activement aux mécanismes de coordination entre les pouvoirs publics nationaux et les partenaires au développement, il finance rarement des projets avec d'autres donateurs. Pour le Japon, une partie du problème vient de ce que les fonds préaffectés acheminés via le système multilatéral proviennent généralement de budgets supplémentaires, et se limitent de ce fait au financement de projets via des rallonges budgétaires approuvées chaque année, ce qui représente une lourde charge administrative. Le Japon engage plus facilement des financements parallèles où les responsabilités des différents contributeurs aux projets de prêts au titre de l'APD sont clairement définies.

Le Japon entretient un dialogue régulier avec les acteurs locaux de la société civile et les organisations non gouvernementales (ONG), qui apprécient la liberté qui leur est donnée d'opérer dans les pays ou les secteurs de leur choix. Le ministère des Affaires étrangères (MOFA) a récemment accru les financements disponibles via le mécanisme d'aide sous forme de dons aux organisations de la société civile (OSC) et a relevé le plafond applicable aux frais administratifs. Ce sont des évolutions bienvenues. Cependant, le Japon privilégie le financement de projets au détriment du financement de programmes ou du financement institutionnel, la part de l'APD bilatérale qu'il consacre au budget central d'ONG n'atteignant que 1-2 %. Les OSC sont des vecteurs de changement et des acteurs du développement à part entière et indépendants, qui jouent un rôle crucial pour soutenir et renforcer les capacités de leurs partenaires dans les pays en développement. Le Japon pourrait s'inspirer des bonnes pratiques d'autres membres du CAD pour aider les ONG à répondre avec plus de souplesse à l'évolution des contextes dans lesquels elles travaillent, par exemple en recourant à des accords-cadres pluriannuels et en s'attachant à mettre en place des conditions favorables à la participation et à l'expression de la société civile.

Le Japon commence à trouver des moyens de compléter le financement public du développement via des initiatives de financement mixte qui combinent coopération technique, prêts et prises de participation. Ce faisant, il collabore avec des institutions bilatérales et multilatérales de financement du développement. Le Japon apporte son concours à des entreprises japonaises pour réaliser des études de faisabilité en vue d'investir dans les ODD et de rechercher des opportunités commerciales dans les pays en développement. Son objectif est de réduire les risques associés aux investissements et d'encourager son propre secteur privé à investir. Comme cela a été observé au Ghana, des orientations solides quant à la façon d'utiliser le plus efficacement des ressources d'APD peu abondantes pour atteindre cet objectif seraient utiles.

Recommandation

3. Le Japon devrait continuer à bâtir de solides partenariats de façon à obtenir davantage d'impact :
 - en accordant des financements préaffectés de sorte qu'ils offrent aux partenaires multilatéraux plus de prévisibilité et de flexibilité pour une mise en commun des fonds avec d'autres contributeurs
 - en apportant un soutien institutionnel aux organisations de la société civile au Japon et dans les pays partenaires en tant que partenaires stratégiques et acteurs du développement à part entière
 - en établissant des lignes directrices et des procédures claires quant à l'utilisation de l'APD et d'autres ressources en tant que catalyseurs des activités du secteur privé, conformément aux Principes du CAD-OCDE relatifs au financement mixte.

Des systèmes et procédures encore plus simplifiées – et un investissement dans les ressources en personnel – conférerait davantage de flexibilité au donneur qu'est le Japon

Les procédures de gestion de projets du Japon sont claires et son habitude de mener des consultations tôt dans le processus quant à la pertinence de ses projets de dons ou de prêts constitue une bonne pratique. Toutefois, la centralisation du processus décisionnel – de même que son approche rigoureuse pour déterminer la faisabilité, évaluer les risques et procéder à l'adjudication des projets – entraînent des retards dans la mise en œuvre. Si les procédures ont été simplifiées au cours de la décennie écoulée, le Japon doit poursuivre ses efforts s'il veut faire preuve de plus de souplesse pour répondre avec efficience aux besoins des gouvernements partenaires.

En 2015; la JICA a élaboré des lignes directrices pour intégrer systématiquement la problématique femmes-hommes dans onze secteurs, ainsi qu'un outil de gestion de projets visant à faire de cette problématique une constante des programmes, comme le recommandait le dernier examen par les pairs. Les propositions de projets sont étudiées et examinées par l'équipe chargée de l'égalité femmes-hommes à Tokyo au stade préparatoire, avant la finalisation de la teneur du projet. La JICA a également mis en place des mesures de sauvegarde et de suivi pour ses projets et soutient ses partenaires dans la mise en œuvre des dispositifs de protection nécessaires aux niveaux environnemental et social. Les projets font l'objet d'un suivi afin d'éviter ou de minimiser leurs éventuelles retombées environnementales et sociales négatives, y compris sur les communautés locales. Toutefois, le Japon pourrait jouer un rôle plus affirmé et mieux anticiper les impacts positifs ou négatifs que pourrait avoir son portefeuille d'activités sur l'environnement et le climat.

Le Japon est déterminé à lutter contre l'exploitation sexuelle, les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, et reconnaît qu'il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur la prévention. Il a considérablement amélioré sa gestion des risques de corruption, comme le recommandait l'examen par les pairs de 2014. Il communique sur les risques de corruption auprès des entités du secteur privé qui œuvrent dans le domaine de la coopération pour le développement, et dispose d'un solide dispositif de sanctions en vue de prévenir la corruption. Le Japon pourrait encore renforcer et systématiser sa gestion des risques de corruption en donnant des orientations et en apportant un soutien à son personnel en matière d'évaluation, d'atténuation et de suivi des risques de corruption dans certains secteurs et autres programmes. Il pourrait par ailleurs recourir encore davantage à la pratique qui est la sienne de conclure des accords et mettre en place des commissions conjointes avec les gouvernements de pays où les risques de corruption sont élevés. Une prochaine étape importante pourrait consister à élargir son approche au-delà des seuls risques fiduciaires pour les fonds japonais et y inclure les menaces qui risquent d'entraver la réalisation des objectifs de développement.

La JICA en particulier prend des mesures pour retenir et former son personnel. Elle a défini les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour faire de ses ressources en personnel des praticiens compétents en matière de développement, ainsi que les paliers à franchir pour gravir les échelons de leur carrière professionnelle. Il sera toutefois nécessaire d'investir encore dans les ressources humaines, s'agissant en particulier des personnels recrutés localement, si le Japon veut se donner plus de flexibilité dans ses activités de coopération pour le développement, s'adapter plus rapidement au changement et continuer à innover dans un paysage du développement où les acteurs sont de plus en plus nombreux.

Recommandation

4. Pour rester fidèle à ses principes en matière de coopération pour le développement et faire preuve de plus de souplesse et d'adaptabilité, le Japon devrait continuer d'améliorer ses systèmes, procédures et capacités dans les domaines suivants :
 - poursuivre encore la décentralisation du processus décisionnel
 - rationaliser plus encore ses procédures d'approbation et de gestion des projets
 - continuer d'investir dans l'amélioration des compétences de son personnel – en particulier le personnel recruté localement
 - renforcer les moyens permettant de mieux prendre en compte les risques liés à l'environnement et au changement climatique dans son portefeuille d'activités de coopération pour le développement
 - mettre en place des systèmes permettant d'évaluer, atténuer et suivre de près les risques de corruption, contextuels ou sectoriels, dans ses programmes.

Un recours systématique à l'analyse des conflits aiderait le Japon à renforcer la cohérence de ses efforts en matière d'action humanitaire, de développement et de recherche de la paix

Ces dernières années, le Japon a intensifié son engagement dans les contextes fragiles ou touchés par des crises, et a également renforcé son rôle dans les efforts de consolidation de la paix. Dans certains contextes, le Japon a renforcé la prise en compte de la sensibilité aux conflits dans ses programmes, ainsi que dans la conception des programmes visant à éliminer les causes profondes de l'instabilité. Fort des solides connaissances acquises en la matière, le Japon est maintenant bien placé pour aider son personnel à inscrire systématiquement son action dans une approche cohérente de l'action humanitaire, du développement et de la recherche de la paix et à rendre plus explicite l'articulation entre chacun de ces secteurs dans l'ensemble des documents relatifs aux programmes.

Recommandation

5. Le Japon devrait s'appuyer sur les connaissances qu'il a accumulées dans les contextes fragiles ou touchés par des conflits pour faire de la sensibilité aux conflits une constante de son portefeuille d'activités de développement et rendre plus explicite et opérationnelle la cohérence de l'action humanitaire, du développement et de la recherche de la paix dans ses programmes.

Par des évaluations plus stratégiques, le Japon pourrait mettre en avant l'impact global obtenu

La JICA considère la bonne gestion des connaissances comme essentielle pour promouvoir l'innovation en matière de coopération pour le développement, et elle regroupe 19 communautés de pratique dans des secteurs ou domaines particuliers. Elle publie sur son site web les enseignements tirés des évaluations, qui doivent être consultés avant l'approbation d'un nouveau projet, de sorte que l'expérience acquise antérieurement profite à de nouveaux projets comparables. Le Bureau de la coopération internationale du MOFA, chargé de l'utilisation concrète des évaluations et des enseignements tirés de l'expérience, assure régulièrement des formations relatives aux évaluations de l'APD. Depuis le dernier examen par les pairs,

les évaluations ont pris un caractère plus stratégique. Même si les évaluations sont parfois regroupées par thème ou par finalité, il est possible d'aller plus loin et d'adopter une vision qui dépasse la seule réalisation du projet. Ainsi, les résultats obtenus au niveau des projets pourraient être reliés explicitement à de plus vastes réformes des politiques publiques, des institutions ou des systèmes dans les pays partenaires ou dans les programmes du Japon. En mettant clairement en évidence les réalisations obtenues au niveau des programmes, le Japon pourrait expliquer au public de quelle manière ses activités de coopération pour le développement contribuent spécifiquement aux progrès du développement au sens large souhaités par les gouvernements des pays partenaires.

Recommandation

6. Au fur et à mesure que le MOFA et la JICA adapteront leurs solides politiques et lignes directrices en matière d'évaluation aux critères d'évaluation établis par le CAD, le Japon devrait mener à bien des évaluations plus stratégiques qui dépassent le cadre de la seule réalisation des projets pour s'étendre aux avancées obtenues au niveau des systèmes ou de l'ensemble des programmes.

Le Japon doit relever certains défis

Une augmentation de l'APD pourrait renforcer le leadership du Japon, troisième puissance économique mondiale, et son engagement vis-à-vis des ODD

En 2018; selon la nouvelle méthodologie de l'équivalent-don, l'APD du Japon s'est accrue de 40.7 % pour atteindre 14.2 milliards USD, ce qui représente 0.28 % de son revenu national brut (RNB). Cette augmentation maintient le Japon au quatrièm rang des donneurs bilatéraux, et les chiffres préliminaires pour 2019 font apparaître un ratio APD/RNB de 0.29 %. Cependant, l'engagement international consistant à porter la part de l'APD à 0.7 % du RNB n'est pas encore atteint, et avec l'ancienne méthodologie fondée sur les flux financiers, l'APD nette du Japon perd 13.4 % en 2018 pour s'établir à 10.1 milliards USD. La Charte de la coopération au développement de 2015 ne mentionne pas clairement le niveau d'APD que souhaite atteindre le Japon, ni ne prévoit d'échéances pour parvenir à l'objectif de 0.7 %. Compte tenu de ses antécédents en matière de prêts et de la part relativement élevée des prêts dans son portefeuille d'APD aujourd'hui, le Japon continuera à recevoir un volume substantiel de remboursements (ils se sont établis à un peu plus de 7 milliards USD en 2018), ce qui devrait contribuer à convaincre le public des avantages que présente une nouvelle augmentation des niveaux d'APD.

Recommandation

7. Le Japon devrait élaborer et mettre en œuvre un plan d'augmentation de l'APD conforme à l'engagement international qu'il a pris d'y consacrer 0.7 % de son revenu national brut.

L'approche du Japon vis-à-vis de la réduction de la pauvreté pourrait être plus explicite dans ses programmes

Comme énoncé dans sa Charte de la coopération au développement, le Japon s'applique à éliminer la pauvreté par le biais d'une croissance de qualité et en cherchant à promouvoir la sécurité humaine. Il a

procédé à des augmentations de la part de son APD bilatérale allouée aux PMA (passée de 23 % en 2014 à 31 % en 2018) qui méritent d'être salués. Il contribue à l'amélioration de la capacité locale de croissance de l'économie dans les pays en développement par le transfert de technologies, le développement des ressources humaines et la création d'emplois. La JICA déclare prêter directement assistance aux pauvres et prendre en compte la pauvreté en recourant dans le cadre de ses projets à des approches créatives en vue d'améliorer le sort des populations pauvres. La JICA a publié des notes de position sur les ODD, notamment l'ODD 1 relatif à l'élimination de la pauvreté. Toutefois, comme le signalait le dernier examen par les pairs, le Japon ne s'est pas doté d'une approche, d'orientations ou d'outils intégrés clairement définis pour garantir que ses priorités au service de la croissance produisent des résultats qui profitent à tous, y compris aux populations les plus marginalisées. Les travaux relatifs aux diagnostics-pays pourraient refléter plus systématiquement les causes de la pauvreté et de la vulnérabilité de manière à étayer les priorités retenues par le Japon dans ses politiques et programmes de coopération pour le développement par pays.

Recommandation

8. Le Japon devrait se doter d'une approche clairement définie de la réduction de la pauvreté et d'orientations spécifiques concernant la conception, le suivi et l'évaluation de ses interventions financées par l'APD afin de maximiser leur contribution à la réduction de la pauvreté et de répondre aux besoins des populations les plus marginalisées.

Un mécanisme formel et une coordination inter-institutions contribueraient à assurer la cohérence entre les politiques intérieures et les objectifs fixés à l'échelle mondiale à l'appui du développement durable ainsi que les ODD

Le Japon s'efforce d'assurer davantage de cohérence entre ses politiques intérieures et les objectifs en matière de développement, notamment en participant aux différents axes de travail du G7 et du G20, et en adhérant à un certain nombre de Recommandations et autres lignes directrices de l'OCDE. Pourtant, à l'instar de nombreux membres du CAD, le Japon pourrait faire davantage pour mieux concilier les politiques intérieures et les objectifs de développement durable, par exemple en conjuguant les efforts qu'il déploie sur les plans intérieur et international à l'appui de l'adaptation au changement climatique, de la conservation de l'énergie et du renforcement de la résilience avec ses efforts en vue de promouvoir la transition vers des trajectoires à faible émission et résilientes au climat, dans le droit fil de l'Accord de Paris. Le Japon a apporté un soutien, sous forme de ressources concessionnelles, à la production et la distribution d'énergies fossiles dans les pays en développement. Le récent durcissement des critères sur lesquels se fonde le Japon pour soutenir les exportations de nouvelles centrales prévues alimentées au charbon est une avancée positive vers une meilleure conciliation entre les objectifs de développement et l'action pour le climat. L'élaboration d'un programme d'action établissant des priorités, comme le recommandait l'examen par les pairs de 2014 contribuerait à remédier aux défauts de cohérence, de la même manière que le ferait une supervision continue du MOFA, une coordination suivie entre les différentes agences, des analyses ex ante et ex post plus régulières et plus systématiques de la part des ministères compétents, et une approche plus résolue de la part des ministères et organismes concernés pour éviter ou surmonter les risques d'incohérence entre différentes politiques publiques. Outre les consultations et la coordination entre les institutions se rapportant à des thématiques ou des politiques spécifiques, le Japon gagnerait à mettre en place un mécanisme inclusif et efficace à l'échelle de l'ensemble de l'administration tel que le service de promotion des ODD (SDGs Promotion Headquarters) en vue d'améliorer la cohérence des politiques à l'appui du développement durable.

Recommandation

9. Le Japon devrait suivre une approche inclusive et efficace à l'échelle de l'ensemble de l'administration et renforcer la coordination inter-institutions de façon à aplanir les contradictions qui pourraient exister entre ses politiques intérieures et les objectifs de développement durable. Ce mécanisme devrait permettre au Japon :
- d'identifier et d'analyser les incompatibilités et d'y porter remède
 - de fixer des priorités d'action
 - de charger les ministères et organismes compétents de mettre en œuvre les mesures qui leur seraient assignées
 - de suivre les progrès de la mise en œuvre de ces mesures et d'en examiner les résultats.

Obtenir le rapport complet

Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement: Japon 2020

<https://doi.org/10.1787/58fcd8d9-en>

